

APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
Marché de prestations de services

TRAITEMENT PRÉVENTIF ANTI-TERMITES DES LOGEMENTS
LOCATIFS S.IM.KO.
MARCHÉ 2023

1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95
Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

2. Procédure de passation

Marché à procédure formalisée – Appel d'offres ouvert.

3. Objet de la consultation

Traitement préventif anti-termites des logements locatifs de la S.IM.KO. en Guyane pour l'année 2023.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation, et sont répartis en cinquante-trois (53) lots définis ci-après:

- ◇ LOT 01 – 30 J.T. – KOUROU
- ◇ LOT 02 – AMETHYSTE LES ROCHES – KOUROU
- ◇ LOT 03 – AMETHYSTE OULAPA – KOUROU
- ◇ LOT 04 – EMERAUDE – KOUROU
- ◇ LOT 05 – GRANIT BS – KOUROU
- ◇ LOT 06 – OPALINE – KOUROU
- ◇ LOT 07 – PATAWA – KOUROU
- ◇ LOT 08 – 109 MONNERVILLE – KOUROU
- ◇ LOT 09 – 11 MONNERVILLE – KOUROU
- ◇ LOT 10 – 23 MONNERVILLE – KOUROU
- ◇ LOT 11 – KIKIWIS – KOUROU
- ◇ LOT 12 – 12 CABALOU – KOUROU
- ◇ LOT 13 – 17 COURBARIL – KOUROU
- ◇ LOT 14 – 21 MARIE-CLAIRE – KOUROU
- ◇ LOT 15 – 39 CARIACOU – KOUROU
- ◇ LOT 16 – 64 MONNERVILLE – KOUROU
- ◇ LOT 17 – 36 LAMARQUE DEUX LACS – KOUROU
- ◇ LOT 18 – 102 TERRASSES DU LAC – KOUROU
- ◇ LOT 19 – 20 LLS MAISON RELAIS – KOUROU
- ◇ LOT 20 – 89 LLS CABALOU – KOUROU
- ◇ LOT 21 – 20 LLS PLACE DES FETES – KOUROU
- ◇ LOT 22 – 74 LLS SAVANE – KOUROU
- ◇ LOT 23 – 14 PLS SAVANE – KOUROU
- ◇ LOT 24 – 22 LLS DUSCHESNE – KOUROU
- ◇ LOT 25 – 12 LLS MANIL – KOUROU
- ◇ LOT 26 – 24 PROVINCES DE FRANCE – KOUROU
- ◇ LOT 27 – 39 PLS ANSE V – KOUROU
- ◇ LOT 28 – 42 PLS ANSE V – KOUROU
- ◇ LOT 29 – 24 LLS 205 – KOUROU
- ◇ LOT 30 – 70 LLS SAINT AGATHE – MACOURIA
- ◇ LOT 31 – RESIDENCE RANCH – KOUROU

- ◇ LOT 32 – 75 PLI SIMAROUBA – KOUROU
- ◇ LOT 33 – 8 LLTS OCCULI MOZOLE – CAYENNE
- ◇ LOT 34 – 6 LLS BONAPARTE – KOUROU
- ◇ LOT 35 – 62 RESIDENCE DOMAINE DE SAINT JEAN – SAINT LAURENT
- ◇ LOT 36 – RESIDENCE ATOUMO – KOUROU
- ◇ LOT 37 – RESIDENCE ORCHIDEE – MACOURIA
- ◇ LOT 38 – 14 PLS COATI – MATOURY
- ◇ LOT 39 – RESIDENCE BOUGAINVILLIEE – MACOURIA
- ◇ LOT 40 – HÔTEL ARTISANAL CABALOU I & II – KOUROU
- ◇ LOT 41 – PSPK – KOUROU
- ◇ LOT 42 – GENDARMERIE MATOURY – MATOURY
- ◇ LOT 43 – RESIDENCE HORTH – CAYENNE
- ◇ LOT 44 – LOT COMMUNAL SINNAMARY – SINNAMARY
- ◇ LOT 45 – FLAMBOYANTS ACCESSION – MACOURIA
- ◇ LOT 46 – PAVILLONS TONATE – MACOURIA
- ◇ LOT 47 – LES PERVENCHES – REMIRE-MONTJOLY
- ◇ LOT 48 – DOMAINE DE SOULA II – MACOURIA
- ◇ LOT 49 – RESIDENCE RAMSES – CAYENNE
- ◇ LOT 50 – VOLTAIRE – CAYENNE
- ◇ LOT 51 – FLAMBOYANTS – MACOURIA
- ◇ LOT 52 – PHILIPON – SINNAMARY
- ◇ LOT 53 – RESIDENCE CASTOR – SINNAMARY

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

La consultation est lancée sans variante mais la proposition de variantes par les candidats est autorisée.

4. Caractéristiques principales

L'opération consiste en la réalisation du traitement préventif contre les termites sur les ensembles immobiliers cités au paragraphe 3 du présent document. Les travaux à exécuter sont définis dans le cahier des charges de l'opération, annexé à cette consultation.

5. Délai d'exécution

La totalité des travaux sera réceptionnée au plus tard le 29 décembre 2023. Il appartient à l'entreprise de préciser son planning général d'intervention avec un détail par lot (délai en semaine). Le point de départ du délai est fixé par un ordre de service établi par le Maître d'ouvrage.

6. Date prévisionnelle de début des travaux

1^{er} trimestre 2023.

7. Modalités de financement - paiement

Voir documents de la Consultation

8. Conditions de participation

Les candidatures, offres et documents de présentation associés, seront entièrement rédigés en langue française.

L'unité monétaire retenue par l'organisme qui passe le marché est l'euro (€).

Capacité économique et financière : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

Capacité technique et professionnelle : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

9. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Avant toute notification, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché devra produire les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, dont la liste est fixée par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés pourront être éliminés sur décision de l'Acheteur.

10. Réception des offres

Les offres seront déposées, uniquement sous forme électronique, sur le profil d'acheteur :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

11. Délai de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée au **mardi 28 février 2023 à 12h00**.

12. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Le délai d'engagement est de 120 jours.

11. Critères d'attribution

La sélection des candidatures sera effectuée sur la base des critères suivants : capacités professionnelles, techniques et financières (moyens matériels et humains, qualifications professionnelles, références sur prestations similaires, chiffre d'affaires,...) après analyse du dossier de présentation générale réclamé dans les pièces relatives à la candidature.

Le représentant du pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- 1. Valeur technique (capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) ; pondération : 60%
- 2. Prix ; pondération : 40%

14. Renseignements d'ordre administratif et technique

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur. Une réponse sera alors diffusée en temps utile à toutes les entreprises susceptibles d'être concernées.

15. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal Judiciaire de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE – Téléphone : 0596 48 41 41 – Fax : 0596 48 43 32.

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- référé précontractuel : recours possible avant la conclusion du contrat (articles 2 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7.5.2009; 1441-1 et 1441-2 du code de procédure civile);
- référé contractuel : recours possible après la conclusion du contrat au plus tard au 31e jour suivant la publication de l'avis d'attribution. En l'absence de publication ou de notification du marché, le recours peut être formé jusqu'à l'expiration d'un délai de six (6) mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (articles 11 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7.5.2009; 1441-3 du code de procédure civile).

15. Organe de publication

. JOUE et BOAMP n° 23-7584

. Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>

. Site internet www.simko.fr , « Appels à concurrence »

16. Date d'envoi de l'avis à la publication

Vendredi 27 janvier 2023